



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cyrille CONSOLO, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2018

ORDRE DU JOUR

- Réhabilitation de la Piscine municipale Stéphanie Barneix :
 - Souscription d'un nouvel emprunt
 - Refinancement d'un emprunt existant
- Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor Public au titre de l'année 2018
- Demande de subvention « Aide à la manifestation » auprès du Conseil Départemental des Landes
- Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non-complet (27h hebdomadaires)
- Fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non-complet (20h hebdomadaires)
- USG Natation : Demande de subvention exceptionnelle - Sportifs titrés saison 2018
- Questions diverses

Présents : Cyrille CONSOLO, Marie-France GAUTHIER, Jean-Jacques LARQUIE, Marie-Line DAUGREILH, Christian CUZACQ, Jean-Philippe BRETHERS, Annie BURY, Françoise DELAMARE, Laurent BEVRIERE, Jean-Noël MIREMONT, Bruno TAUZIET, Françoise CAPBERN, Stéphanie LAFARIE, Jean-Marie HUARRIZ, Odile LACOUTURE, Françoise DELAUNAY, David BIARNES (arrivé à 20h40'), Didier BERGES,

Excusés avec pouvoir : Pierre DUFOURCQ donne pouvoir à Cyrille CONSOLO, Marie-Odile BAILLET donne pouvoir à Marie-Line DAUGREILH,

Absents : Guillaume JOAO, Laetitia DARGELOS, Alexis PETERS

Bruno TAUZIET a été élu secrétaire de séance



Approbation à l'unanimité du Procès-verbal du 20 septembre 2018



Informations liées à la délégation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

Signature des actes suivants :

- Attribution d'une case au Columbarium, durée de 50 ans, pour un montant de 648,40 €,
- Attribution d'une concession funéraire, durée de 30 ans, pour un montant de 97,50 €,
- Avenant n°03-01 au Marché Public Rénovation de la Piscine municipale, Lot 03 Hydraulique piscine pour un montant HT de 2 745,60 € soit 3 294,72 € TTC
Nouveau montant du marché : 217 052,60 € HT soit 260 463,12 € TTC
(Fourniture, pose et raccordement d'un système d'injection de thiosulfate de sodium y compris pompe doseuse, pour la déchloration de l'eau.),
- Convention de mise à disposition de l'église de Grenade-sur-l'Adour entre la Paroisse Saint-Pierre et Saint-Paul du Marsan et la Régie Animation Festive de la Ville, dans le cadre de la prestation du chœur d'hommes « Iturri Lagunak » le vendredi 19 octobre 2018,
- Convention de mise à disposition de biens meubles et immeubles (bâtiment affecté à l'APS) par la commune de Grenade-sur-l'Adour à des agents du Département de Landes travaillant au sein du service de restauration scolaire du Collège Val d'Adour, à titre gracieux, sur le temps de la pause méridienne afin de se restaurer, pour l'année scolaire 2018/2019

Arrivée de M. David BIARNES à 20h40'

1) Réhabilitation de la Piscine municipale Stéphanie Barneix : souscription d'un nouvel emprunt

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances, indique qu'il conviendrait de souscrire un prêt à hauteur de 370 000,00 € pour financer en partie les travaux de réhabilitation de la Piscine municipale Stéphanie Barneix. Pour ce faire, une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements financiers.

Il invite le Conseil municipal à se prononcer sur les propositions jointes en annexe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de souscrire un prêt auprès de la Banque Postale d'un montant de 370 000,00 € selon les conditions suivantes :

- Montant du prêt : 370 000,00 €
- Durée : 15 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe de 1,50 %
- Echéance trimestrielle constante : 6 897,92 €
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

S'ENGAGE à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances trimestrielles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant,

HABILITE Monsieur le Maire, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat. Il reçoit tout pouvoir à cet effet.

2) Refinancement d'un emprunt existant

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances, rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2011, le Conseil municipal décidait de souscrire un prêt auprès du Crédit Agricole d'Aquitaine d'un montant de 500 000,00 € sur une durée de 20 ans, au taux annuel fixe de 5,73 %, avec une annuité de 42 641,67 € et 70,00€ de frais de dossier et ce pour le financement d'opérations d'investissement au titre de l'exercice 2011.

Dans un souci constant d'optimiser la gestion financière de la Commune, une étude de réaménagement a été lancée auprès de cinq établissements bancaires et le tableau joint en annexe fait état de l'analyse des propositions de refinancement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

RETIENT l'offre présentée par la Banque Postale, selon les conditions suivantes :

- Montant du nouveau prêt : 481 396,00 €
- Durée : 14 ans
- Taux d'intérêt annuel fixe de 1,63 %
- Echéance trimestrielle constante : 9 631,90 €
- Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

L'économie réalisée sur la totalité de la durée de l'emprunt est de 57 531,59 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un prêt de refinancement auprès de la Banque Postale d'un montant de 481 396,00 € selon les conditions précitées et à rembourser par anticipation le prêt n°84553626 du 26/12/2011 auprès de crédit agricole d'Aquitaine,

S'ENGAGE à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances trimestrielles,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que toute pièce s'y rapportant,

HABILITE Monsieur le Maire, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat. Il reçoit tout pouvoir à cet effet.

3) Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor Public au titre de l'année 2018

Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances, rappelle que le Conseil Municipal peut accorder au receveur Municipal une indemnité annuelle de conseil et de budget dans le cadre des dispositions de la réglementation en vigueur lorsque le comptable fournit lesdites prestations. Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos.

Il donne lecture de l'état liquidatif de cette indemnité pour l'année 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Monsieur Cyrille CONSOLO, Adjoint au Maire délégué aux finances,
Après en avoir délibéré,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE de verser à Monsieur le Receveur Municipal au titre de l'année 2018 :

- L'indemnité de conseil au taux de 100%	:	613,23 €
- L'indemnité de confection des documents budgétaires	:	45,73 €

soit un montant brut de **658,96 €**

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 6225 du budget primitif 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

4) Demande de subvention « Aide à la manifestation » auprès du Conseil Départemental des Landes

Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la Ville » rappelle que chaque année, la médiathèque met en place un programme d'animation en lien avec ses collections, à destination de ses publics adhérents ou pas.

A ce titre, il est nécessaire de solliciter le Conseil Départemental des Landes pour l'octroi d'une « Aide aux manifestations des bibliothèques ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Madame Marie-France GAUTHIER, adjointe au Maire vice-présidente de la commission « Culture et promotion de la Ville »,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la demande de subvention « Aide aux manifestations » auprès du Conseil Départemental des Landes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

Monsieur Cyrille CONSOLO précise que l'aide perçue en 2017 était de 2 157,35 €

5) Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (27 h hebdomadaires)

Monsieur Cyrille CONSOLO, 1^{er} adjoint au Maire, informe les membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (27 h hebdomadaires), à compter du 1^{er} octobre 2018 afin de permettre à un agent d'accéder à un avancement de grade dans le cadre de la promotion sociale pour lesquels la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion des Landes, dans sa séance du 31 mai 2018, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Cyrille CONSOLO, 1^{er} adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (27 h hebdomadaires), à compter du 1^{er} octobre 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

6) Fermeture d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (20h)

Monsieur Cyrille CONSOLO, 1^{er} adjoint au Maire, indique que suite à l'avancement de grade d'un agent de la collectivité, il serait nécessaire de fermer le poste qu'il occupait précédemment sur la base du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (20h hebdomadaires), à compter du 1^{er} novembre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Cyrille CONSOLO, 1^{er} adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE la fermeture d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet (20h hebdomadaires), à compter du 1^{er} novembre 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

7) USG Natation : Demande de subvention exceptionnelle - Sportifs titrés saison 2018

Monsieur Cyrille CONSOLO, 1^{er} adjoint au Maire, informe que suite à la demande de Monsieur le Président de l'U.S.G. Natation relative aux nombreux titres individuels remportés par des sportifs de son club au cours de la saison 2018, il est sollicité l'application du règlement d'attribution des subventions exceptionnelles aux associations sportives en vigueur, à savoir le versement d'une subvention de 167 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Vu l'exposé de Cyrille CONSOLO, 1^{er} adjoint au Maire,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle d'un montant de 167 €, à l'U.S.G. Natation,

DIT que les crédits figurent au Budget primitif 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce à cet effet.

INFORMATIONS DIVERSES

- Société Gascogne Matériaux (GAMA)

Monsieur Cyrille CONSOLO, 1^{er} adjoint au Maire, informe l'assemblée que la Société Gascogne Matériaux (GAMA), au 28 septembre 2018, a été absorbée par la Société Bétons Granulats Occitans. Depuis le 1^{er} octobre 2018, la dénomination sociale de la société absorbante a été modifiée ; elle est devenue « GAÏA » et s'est donc substituée aux établissements « GAMA ».

- Animation Festive de la Ville

Monsieur Jean-Jacques LARQUIE rappelle la représentation du Chœur d'Hommes ITURRI LAGUNAK le vendredi 19 octobre 2018 à 20h30 à l'église de Grenade-sur-l'Adour et précise que ce concert est organisé par la Régie « Animation Festive de la Ville ».

- Entente Intercommunale

Monsieur Didier BERGES souhaite revenir sur l'article qui est paru sur le journal Sud-Ouest de ce jour concernant la rencontre qui s'est tenue le 5 octobre dernier à Mont-de-Marsan avec Monsieur DAYOT, Président de Mont-de-Marsan Agglomération. Il souhaiterait obtenir quelques explications de Monsieur le Maire quant à l'engagement de la commune et du Pays Grenadois sur l'éventuel rapprochement avec le Marsan.

M. Cyrille CONSOLO, Mmes Marie-Line DAUGREILH et Marie-France GAUTHIER précisent que lors du dernier Conseil Communautaire M. Pierre DUFOURCQ a informé l'assemblée de cette rencontre qui s'est déroulée à la demande de M. DAYOT. Il a indiqué que les Maires du Pays Grenadois étaient invités à échanger autour de tables rondes thématiques, sur l'organisation et les pratiques respectives (gouvernance, finances, éducation, enfance, jeunesse, tourisme, culture). Il a souligné qu'à ce stade, aucune décision n'était prise et qu'il n'était nullement question de fusion, mais d'entente intercommunale. Cette action est inscrite dans la loi NOTRe afin de pouvoir anticiper 2022. Les Maires présents à cette réunion se sont également exprimés sur le sujet lors dudit Conseil Communautaire et sur leur satisfaction quant à la qualité des échanges.

M. Cyrille CONSOLO invite M. Bergez à renouveler sa demande auprès de Monsieur le Maire lors du prochain Conseil municipal.

- **Jumelage ville d'Hésingue**

Mme Marie-Line DAUGREILH informe l'assemblée de deux rendez-vous importants concernant le jumelage avec la ville d'Hésingue :

. 40^{ème} anniversaire du jumelage : accueil des alsaciens à Grenade-sur-l'Adour du 25 au 29 juillet 2019,

. 80^{ème} anniversaire de l'évacuation : du 23 au 27 août 2019 en alsace. Le déplacement est organisé par l'association « Les amis du Haut-Rhin », en bus, pour un montant de 125 €.

Pour les élus qui le souhaitent, Mme Marie-Line DAUGREILH propose d'organiser le voyage en avion. La somme de 65 € devra alors être versée à ladite association pour le repas organisé à Hésingue.

Des informations plus précises seront communiquées ultérieurement.

- **Travaux réhabilitation piscine**

Mme Marie DAUGREILH fait un point sur l'avancement des travaux de réhabilitation de la piscine : les bassins et plages sont terminés et les contrôles de mise en eau sont programmés pour le 29 octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30'

	BANQUE POSTALE 3 propositions	CREDIT AGRICOLE 2 propositions
<p align="center"><u>Nouvel emprunt</u> <u>Réhabilitation de la piscine 370 000 €</u></p>	<p>1/Amortissement constant trimestriel sur 15 ans taux fixe 1.47% Remboursement total : 411 517.63€ Dont 41 517.63€ d'intérêts</p>	<p>1/Echéances constantes trimestrielles sur 12 ans taux fixe 1.205% Montant des échéances trimestrielles : 8 290.43€ Remboursement total : 397 940.82€ Dont 37 940.82€ d'intérêts</p>
	<p>2/Echéances constantes annuelles sur 15 ans taux fixe 1.52% Montant des échéances annuelles : 27 818.49€ Remboursement total : 416 621.17€ Dont 46 621.17€ d'intérêts</p>	<p>2/Echéances constantes trimestrielles sur 15 ans taux fixe 1.442% Montant des échéances trimestrielles : 6 868.77€ Remboursement total : 412 126.36€ Dont 42 126.36€ d'intérêts</p>
	<p>3/Echéances constantes trimestrielles sur 15 ans taux fixe 1.50% Montant des échéances trimestrielles : 6 897.92€ Remboursement total : 413 921.45€ Dont 43 921.45€ d'intérêts</p>	

REMBOURSEMENT ANTICIPE DE L'EMPRUNT CREDIT AGRICOLE DE 500 000 € - TAUX 5.73% -
durée 20 ans - Capital restant dû 403 064.97€

- La Caisse d'épargne refuse de racheter le prêt du Crédit agricole (contact téléphonique en juin 2018 entre M. le DGS et Mme Régine LAGUILLON)
- La Banque populaire refuse de racheter le prêt du Crédit agricole (contact téléphonique en juillet 2018 entre M. le DGS et M. Cédric BRUNET, conseiller de clientèle à Saint Sever)
- Le crédit foncier refuse de renégocier l'emprunt souscrit avec eux et dans les autres banques (mail de Mme Mélanie ESTRADER en date du 19 septembre 2018)
- Propositions de la Banque Postale et du Crédit Agricole :

Renégociation emprunt crédit agricole de 500 000 € - taux 5.73 % sur 20 ans ETUDE DE COMPACTAGE sur 481 396.00€ (403 064.97 € + indemnités de rachat du prêt crédit agricole)	BANQUE POSTALE 4 propositions	CREDIT AGRICOLE 1 proposition
<p>A ce jour avec le crédit agricole: Il reste 14 années x 42 641.66€ (annuités à échéances constantes) soit 596 983.38 € à rembourser</p>	<p>1/Amortissement constant trimestriel sur 12 ans taux fixe 1.47 % Remboursement total : 524 798.67€</p> <p>2/Amortissement constant trimestriel sur 14 ans taux fixe 1.60% Remboursement total : 536 339.32€</p> <p>3/Echéances constantes trimestriel sur 12 ans taux fixe 1.48% Montant des échéances trimestrielles : 10 964.51€ Remboursement total : 526 355.85 €</p> <p>4/Echéances constantes sur 14 ans trimestriel taux fixe 1.63% Montant des échéances trimestrielles : 9 631.90€ Remboursement total : 539 451.79€ Soit un gain : 57 531.59€ (596 983.38€ - 539 451.79€)</p>	<p>1/Echéances constantes annuelle sur 14 ans taux fixe 2.27% Montant des échéances annuelles : 40 523.78€ Remboursement total : 567 332.92€ Soit un gain : 29 650.46€ (596 983.38€ - 567 332.92€)</p>

Si on compare les propositions des deux banques :

Après compactage du prêt de 500 000 € au taux fixe de 5.73% sur les 14 années restantes la Banque Postale permet d'économiser 57 531.59 € d'intérêts et 27 881.13 € par rapport à la proposition du Crédit Agricole.